



Institute for Human Rights and Development in Africa (I H R D A)

Consultance pour évaluer l'impact du travail d'IHRDA

Appel à candidatures pour un évaluateur externe

Banjul, le 28 mars 2018

A. INTRODUCTION

L'Institut des droits de l'homme et du développement en Afrique (IHRDA) est une organisation non gouvernementale panafricaine basée à Banjul, en Gambie. Sa mission est de promouvoir l'utilisation et l'efficacité du système africain des droits de l'homme, en renforçant les capacités des acteurs de la promotion, de la défense et de la protection des droits de l'homme; en fournissant une assistance juridique gratuite aux victimes de violations des droits de l'homme et en facilitant l'accès aux informations pertinentes pour les acteurs et les parties prenantes dans la promotion et la protection des droits de l'homme en Afrique. Nos efforts démontrent que les instruments et mécanismes des droits de l'homme en Afrique peuvent être efficaces pour assurer la primauté du droit, le respect de la dignité humaine et l'accès à la justice en Afrique.

Au cours des 10 dernières années, l'IHRDA a rempli son mandat principal de plaider, d'éducation et d'information par la tenue de diverses activités. Il s'agit notamment de la soumission de cas devant les divers mécanismes africains des droits de l'homme, en particulier la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, le Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant, la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples et la Cour de justice de la CEDEAO. Nous avons également organisé des formations pour les plaideurs et d'autres acteurs clés dans la promotion et la protection des droits de l'homme en Afrique; IHRDA a produit des publications et, plus récemment, des ressources en ligne sur la jurisprudence des droits de l'homme en Afrique rendue par des mécanismes régionaux, dont l'outil analytique de jurisprudence et les bases de données sur les violences sexuelles et sexistes, ainsi que la jurisprudence sur des affaires impliquant les enfants. Nous menons également des activités de plaider en participant aux sessions ordinaires de la CADHP et du CAEDBE, au cours desquelles nous organisons des événements parallèles et livrons des déclarations sur diverses questions d'intérêt ou de préoccupation à travers le continent. Au cours de la période en question, l'organisation a subi des changements importants, y compris des changements de personnel, l'expansion du travail axé sur, géographiquement et par thème, le financement de la santé, ainsi que l'approche utilisée. Il y a certainement eu quelques succès ainsi que des défis.

Dans ce contexte, l'IHRDA cherche à recruter un expert qualifié pour effectuer une évaluation externe approfondie de son travail au cours des dix dernières années. Plus précisément, l'exercice d'évaluation consiste à faire le point sur ce qui a fonctionné, ce qui n'a pas fonctionné et pourquoi; la structure organisationnelle; la planification stratégique de l'organisation; Analyse SWOT; relations et partenariats, notamment avec d'autres organisations et avec les mécanismes

africains des droits de l'homme; des commentaires de nos bénéficiaires actuels et passés sur leurs expériences de travail avec nous; impressions du personnel actuel et passé; et les points de vue de la communauté des donateurs qui ont soutenu notre travail. Essentiellement, l'objectif est d'évaluer l'impact du travail que nous avons effectué, et notre rôle en tant qu'acteur clé et stratégique dans le domaine des droits de l'homme en Afrique. Cela devrait nous permettre de mieux planifier notre travail et de travailler plus efficacement.

B. TERMES DE REFERENCE

Objectifs de l'évaluation

L'évaluation vise à examiner la pertinence, le rendement, la structure et les procédures de gestion, les objectifs de progrès, la réalisation des résultats, le succès global et l'impact de l'IHRDA. L'évaluation globale examinera l'ampleur de l'impact des activités d'IHRDA au cours des 10 dernières années. Cette évaluation offrirait une bonne expérience d'apprentissage de ce qui s'est bien passé et de ce qui n'a pas bien marché.

Méthodologie

- a. Conduire des entretiens qualitatifs approfondis: recueillir des témoignages d'un large éventail de parties prenantes clés dans un sondage.
- b. Réaliser de courtes interviews quantitatives en ligne: en mettant l'accent sur des échantillons spécifiques tels que les professeurs de droit se spécialisant dans le système africain, les anciens stagiaires, les anciens membres du conseil d'administration et les anciens employés.
- c. Rassembler les données quantitatives variables existantes telles que: l'accès et l'utilisation de l'outil analytique de jurisprudence et les bases de données sur les VSS, le nombre de personnes formées (y compris les bénéficiaires directs d'ateliers de formation, de stages et de bourses), les références aux affaires initiées par IHRDA dans de revues juridiques sur le système régional africain ou ailleurs, et de couverture médiatique.
- d. Explorer les données secondaires collectées à partir des évaluations réalisées pour des activités / projets spécifiques du travail d'IHRDA.

Etendue et paramètres de l'évaluation

1. L'étude portera sur un large éventail de bénéficiaires du travail d'IHRDA et visera
 - a. Les plaignants
 - b. Les défendeurs, y compris les représentants du gouvernement
 - c. Les plaideurs y compris les partenaires dans le contentieux et autres personnes travaillant dans le système africain
 - d. Les activistes non-plaideurs dans le système africain
 - e. Les ONG locales et mouvements communautaires
 - f. ONG internationales et régionales
 - g. Les juges/commissaires/experts des mécanismes juridictionnels et le personnel des greffes/secrétariats de la Commission africaine, la Cour africaine, la Cour de la CEDEAO, et le CAEDBE
 - h. Les cibles spécifiques des formations, notamment les forces de l'ordre, les magistrats, les agents de la sécurité nationale, etc.

- i. Les participants aux ateliers d'identification des cas, y compris ceux dont les cas n'ont pas été choisis pour un contentieux
 - j. Les participants dans des forums internationaux
 - k. Employés et stagiaires, anciens et actuels
 - l. Membres du conseil d'administration d'IHRDA, anciens et actuels
 - m. Des professeurs de droits de l'homme, en particulier ceux qui ont travaillé avec IHRDA et ceux qui s'intéressent au système régional africain
2. Une série de résultats et d'impact du travail d'IHRDA seront considérés, y compris:
- a. Faire progresser la jurisprudence des droits humains
 - b. Mise en œuvre des décisions relatives aux droits humains
 - c. Renforcement des capacités
 - d. Conscientisation
 - e. Éducation
 - f. Règlements, politiques et règles de procédure
 - g. Montrer l'exemple, et un plus grand professionnalisme
 - h. Innovation
 - i. Accroître l'accès à la Commission africaine et à ses sessions
 - j. Impact affectif notamment l'espoir, la confiance, la connexion
 - k. Changement de la situation des droits de l'homme sur le terrain
3. L'étude montrera également où IHRDA a eu le plus d'impact et où elle pourrait avoir le plus d'impact à l'avenir.
- a. Quelles catégories d'activités ont eu le plus d'impact?
 - b. Quels types spécifiques de cas, de formations et de publications ont eu le plus d'impact?
 - c. Une évaluation de l'impact d'IHRDA au cours des 10 dernières années.
 - d. Impact sur des questions spécifiques de droits de l'homme? Dans des régions spécifiques?
 - e. Le rôle de la langue dans le travail d'IHRDA.
 - f. Impacts de stratégies de contentieux ponctuelles ou durables telles que la mise en œuvre des décisions et le travail en matière de la VSS.
4. L'étude nécessitera des voyages à travers l'Afrique, y compris des voyages en Gambie (pour un consultant basé en dehors de la Gambie), en Afrique de l'Est (Ethiopie, Tanzanie et Kenya) et en Mauritanie.

Programmes spécifiques d'IHRDA à considérer

1. Contentieux
 - a. Cas spécifiques notamment
 - i. Les affaires contre le Nigeria
 - ii. Les initiatives sur les VSS
 - iii. Les affaires contre l'Angola, l'Ethiopie, la Guinée, et le Zimbabwe,
 - iv. Les affaires contre la RDC
 - b. Suivi de la mise en œuvre des décisions

2. Fonctionnement et structure des mécanismes régionaux
 - a. Cour Africaine, CAEDBE, CADHP, CEDEAO
3. Collaboration avec les OSC auprès des mécanismes régionaux
4. Publications (effets de l'outil analytique de la jurisprudence, la base de données sur les affaires liées aux VSS, etc.)
5. Ateliers de formation et d'identification des cas

Calendrier

La durée totale de l'évaluation sera de 8 mois. Cela inclura l'étude documentaire, le travail sur le terrain, les interviews et la rédaction de rapports.

Résultats attendus

A la fin de l'évaluation, le consultant doit produire un rapport complet final. Le contenu et la structure du rapport analytique final, avec les conclusions, les recommandations et les leçons tirées, devraient avoir la structure suivante:

- i) Résumé exécutif
- ii) Introduction
 - Description du contexte et des objectifs
 - Description de la méthodologie d'évaluation
 - Notes sur l'échantillonnage et les critères
- iii) Résultats
 - Résultats clés, y compris les meilleures pratiques et les leçons apprises
- iv) Conclusions
- v) Recommandations
- vi) Annexes

C. PROFIL DES CANDIDATS

Les candidatures peuvent être soumises par un groupe ou une entreprise comprenant au moins 2 personnes remplissant les critères suivants:

- Être titulaire d'un diplôme d'études supérieures en développement international, droit international ou domaine lié aux sciences sociales
- Avoir des compétences vastes et avancées en matière d'évaluation d'impact et d'expérience dans le suivi et l'évaluation des projets, en particulier dans le domaine des droits de l'homme, de l'état de droit et de la justice, de préférence en Afrique
- Avoir une expérience dans la conduite d'évaluations d'impact institutionnelles impliquant un travail dans plus d'un pays est souhaitable
- Posséder une vaste expérience du système africain des droits de l'homme et connaissance des développements contemporains en matière de droits de l'homme en Afrique
- Détenir une vaste expérience en recherche et évaluation quantitative et qualitative
- Avoir une vaste expérience dans les approches participatives et de partenariat, et dans les stratégies de renforcement des capacités institutionnelles
- Excellente maîtrise de l'anglais et du français
- La connaissance d'une autre langue de l'Union africaine est un atout supplémentaire
- Capacité à voyager beaucoup en Afrique

D. DEPOT DES CANDIDATURES

Les candidats qualifiés et intéressés sont priés de soumettre un dossier comprenant:

- Une proposition technique démontrant une compréhension des termes de référence, les principaux objectifs et tâches de cette évaluation, une méthodologie proposée pour l'évaluation, un plan de travail détaillé, ainsi que les notes pertinentes sur l'expertise et l'expérience.
- Une liste d'au moins trois (3) échantillons d'évaluation de projets réalisée, avec les coordonnées des personnes de référence.
- Les curriculum vitae des membres du groupe qui seront impliqués dans l'évaluation (en indiquant le niveau de formation, l'expertise et l'expérience pertinentes, les coordonnées physiques et électroniques).
- Une liste des membres de l'équipe à impliquer dans le projet, en précisant le (s) rôle (s) de chaque membre. Tachez de préciser le coordinateur qui sera responsable de l'ensemble du projet et de tous les résultats, et qui agira également en tant que personne de contact pour l'équipe ou l'entreprise.
- Le budget estimatif pour la réalisation du projet. Le budget doit tenir compte de tous les coûts à engager pour l'exécution de l'étude, notamment les honoraires professionnels et les coûts opérationnels. Il devrait montrer clairement tous les coûts du travail de terrain, y compris le coût du temps, les coûts associés à la communication avec les bénéficiaires et les parties prenantes; l'accès aux bénéficiaires et aux parties prenantes; les repas; les frais de transport; les coûts fixes; et tous les autres coûts relatifs à l'évaluation. Les coûts identifiés doivent correspondre à la méthodologie et au plan de travail soumis dans le cadre de la proposition.

Tous les dossiers doivent être en format PDF, et les candidatures complètes doivent être envoyées par courrier électronique à ihrda@ihrda.org et copiées à gsowe@ihrda.org, en inscrivant comme objet : « Evaluation de l'impact de l'IHRDA: candidature pour un évaluateur externe », au plus tard lundi le 23 avril 2018.